

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0561**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Projet urbain partenarial (PUP) Darcieux-Collonges - Aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0561**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Projet urbain partenarial (PUP) Darcieux-Collonges - Aménagement des espaces publics - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par délibération n° 2013-3899 du Conseil du 18 avril 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société COGEDIM qui souhaite réaliser un programme immobilier d'environ 7 155 mètres carrés, soit environ une centaine de logements, sur une parcelle située à proximité du centre-bourg de Saint Genis Laval, entre des équipements scolaires : le collège Saint Thomas d'Aquin, l'école Sainte Marie-Saint Joseph et le groupe scolaire et le gymnase Albert Mouton.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine s'est engagée à réaliser de nouveaux espaces publics (voirie, parkings et cheminements piétons) qui répondent aux objectifs de maillage des voiries en centre-ville, de fluidité et de sécurité d'accès et de stationnement aux abords des écoles et de desserte du nouveau programme de construction.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au groupement composé d'Atelier du Bocal (paysagiste), d'Ingédia Nox (bureau d'étude voirie et réseaux divers -VRD-), de Franck Terret (ordonnancement, pilotage et coordination -OPC-), de Cobalt (éclairagiste).

L'opération a fait l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme par délibération n° 2014-4503 du Conseil du 13 janvier 2014, pour un montant de 2 888 646 € en dépenses et de 1 712 861 € en recettes.

Les travaux font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : espaces verts et mobilier,
- lot n° 3 : éclairage public.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics à Saint Genis Laval pour le projet urbain partenarial (PUP) Darcieux-Collonges.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale sauf pour le lot n° 3.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 24 novembre 2014 a classé première et choisi celle jugée économiquement la plus avantageuse de l'entreprise RAZEL BEC-Rhône-Alpes et son sous-traitant BIANCO et Cie, pour un montant de 1 249 636,35 € HT, soit 1 499 563,62 € TTC, pour le lot n° 1 : voirie et réseaux divers.

Pour information, les lots n° 2 : espaces verts et mobilier et n° 3 : éclairage public relèvent de la délégation d'attribution au Président, conformément à l'article 1.12 de la délibération n° 2014-0005 du Conseil du 23 avril 2014.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché correspondant au lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et tous les actes y afférents, dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du projet urbain partenarial Darcieux-Collonges à Saint Genis Laval, avec l'entreprise RAZEL BEC Rhône-Alpes et son sous-traitant BIANCO et Cie, pour un montant de 1 249 636,35 € HT, soit 1 499 563,62 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2698, le 13 janvier 2014, pour un montant de 2 888 646 € en dépenses et de 1 712 861 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.